

Faisant suite au décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur, ENSTA Bretagne publie les chiffres suivants :

| Indicateurs quantitatifs 2023 | | Cycle ingénieur | Master | Mastère Spécialisé |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|--------|--------------------|
| Part des femmes candidates | | 19,52% | 22,73% | 26,03% |
| Part des femmes inscrites | | 34,62% | 27,27% | 19,57% |
| Part des femmes boursières | | 24,14% | NC | NC |
| Part des femmes diplômées | | 24,65% | 35,29% | 17,78% |
| Part des doctorantes en 1e année | Sciences exactes et application | 18,50% | | |
| | Sciences humaines et sociales | 50% | | |
| Part des doctorantes en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse | | 71,00% | | |
| Part des doctorantes ayant soutenu une thèse | Sciences exactes et application | 47,00% | | |
| | Sciences humaines et sociales | 100% | | |
| Part des femmes en emploi un an après être diplômées | | 100% | | |
| Salaire moyen F/H | | F: 40 500 euros / H: 41 600 euros | | |
| Part des femmes dans les jurys de 3 personnes ou plus | | 33% | | |
| Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes | | Non communiqué | | |

NC: non concerné

| Indicateurs qualitatifs 2023 | |
|---|---|
| Existence d'un guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur aux risques de discrimination | Géré en partie par le CMT. En cours d'élaboration pour les jurys d'admission sur dossier. |
| Existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiants, notamment de type mentorat ou tutorat | oui |
| Existence d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiants et étudiantes | non |
| Existence de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, proposées par l'établissement à destination des étudiants | oui |
| Nombre et type d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants et l'appropriation des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes | <p>5 actions par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation systématique sur les responsabilités des employeurs en matière d'égalité. - Formation recruter sans discriminer. - Théâtre forum dans le cadre du cursus tronc commun SHS pour savoir comment réagir face à des propos et comportements sexistes dans un collectif de travail. - Distribution chaque année à la rentrée de plaquettes "NON aux violences sexuelles et sexistes". |